

Délibération
du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du
Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 45
Membres absents : 33
Procurations : 21

Séance du 26 juin 2024
L'an deux-mille-vingt-quatre, le mercredi 26 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 20/06/2024
Date de transmission : 02/07/2024
Date de mise en ligne : 03/07/2024

Présents :

Mme BACH Céline, M. BACHMANN Florian, M. BAUMLIN Christian, M. BERNASCONE Gilbert, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, M. GASSER Lucien, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, M. MILINTENDA Carmelo, M. OTMANE Rémy, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thuriann, M. RODDE Stéphane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, Mme SCHMITT-MEYER Sandrine, Mme SFEIR Lola, M. SIBOLD Clément, Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne, M. STRIBY Patrick, M. STRICH Vincent, M. TSCHAMBER Yves, Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TURRI Pascal, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, M. ZELLER Thomas, Mme ZINGLE Mireille, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. ADRIAN Daniel, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), Mme DINTEN Françoise (pouvoir à M. BACHMANN Florian), M. ECKES Raymond (pouvoir à Mme SCHMIDIGER Pascale), M. FERON Jules (pouvoir à Mme BOHLY Dominique), Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GANGLOFF Karin (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à M. GISSY Bertrand), M. GIEGELMANN Hubert (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GINDER Philippe (pouvoir à M. TURRI Pascal), Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. KANNENGIESER Bernard (pouvoir à M. CAPON Patrick), Mme KIBLER-KRAUSS Sabine (pouvoir à M. KERN Gérard), Mme LEFEBVRE Martine (pouvoir à Mme SCHMITT-MEYER Sandrine), M. LITZLER Thierry (pouvoir à M. PFENDLER Pierre), M. MARTIN Anthony, M. MEYER Jean-Paul (pouvoir à M. GASSER Lucien), M. MULLER Hubert, M. MULLER Jean-Luc, M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien), M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. Milintenda Carmelo), M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane (pouvoir à M. PISARONI Gabriel), Mme ROSSE Christiane (pouvoir à Mme BACH Céline), M. SCHICCA Daniel (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel, Mme TRENDEL Isabelle (pouvoir à M. KASTLER André), M. WIEDERKEHR Denis, Mme WOGENSTAHL Nadine (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. WOLGENSINGER André, Mme ZAKRZEWSKI Valérie (pouvoir à Mme FRANCOIS Christine),

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Convention financière annuelle 2024 à conclure en application de la convention-cadre 2023-2026 avec l'Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération (DELIBERATION n° 2024-106)

M. Delmond Max ne prend pas part au vote.

Dans le cadre de la mise en application de la convention-cadre pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2026 conclue avec l'Agence d'Attractivité Touristique de Saint-Louis Agglomération, a été approuvé le principe de procéder par convention annuelle pour détailler le plan d'actions et fixer précisément les financements accordés pour l'année en cours.

Ainsi, pour l'année 2024, une nouvelle convention financière est proposée dont le plan d'actions porte sur les priorités suivantes : site web et réseaux sociaux, notoriété du territoire, coopération transfrontalière, hôtellerie / restauration, campagnes de promotion, nautisme, cyclotourisme, accueil, administration de l'AAT.
Cette convention solde l'année 2023 et le montant de reversement de la taxe de séjour.

Au titre de ce plan d'actions, il est envisagé le versement d'une subvention d'un montant de 310 000 € ventilée comme suit :

- 110 000 € à titre de montant forfaitaire ;
- 200 000 € au titre du reversement d'une part de la taxe de séjour perçue par Saint-Louis Agglomération.

Il est ainsi proposé au Conseil de Communauté :

- d'approuver la convention financière annuelle 2024 à conclure avec l'Agence d'Attractivité Touristique, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'approuver l'attribution de la subvention correspondante à l'Agence d'Attractivité Touristique, dans les conditions mentionnées dans la convention ci-annexée ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,
Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 1^{er} juillet 2024

Le Président,

Jean-Marc DEICHMANN

